



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commissariats

Question écrite n° 69212

Texte de la question

M. Pierre Cardo souhaite appeler l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le devenir du projet d'implantation d'un commissariat de police de plein exercice dans le canton de Triel-sur-Seine (Yvelines), et plus particulièrement à Vernouillet. Les problèmes de sécurité sont, depuis de très longues années, une préoccupation majeure, tant pour les habitants des communes de Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet que pour leurs élus. La création d'une circonscription de sécurité publique, ayant son siège à Vernouillet, par un redécoupage de la zone de police de Poissy, permettrait de rassurer les citoyens par une présence policière permanente, de mieux répondre aux multiples problèmes posés sur ce secteur, d'intervenir plus rapidement et d'alléger la charge de travail du commissariat de Poissy (qui couvre 7 communes, 90 000 habitants, des distances considérables, un réseau routier peu roulant avec franchissement de la Seine, plusieurs zones urbaines difficiles, ...). Il lui demande de lui préciser l'état des travaux d'études engagés en 2003 et les intentions de l'État dans ce dossier, ainsi que les délais d'aboutissement pour ce projet dont la réalisation avait été envisagée pour 2004.

Texte de la réponse

La circonscription de sécurité publique de Vernouillet, compétente sur les communes de Triel-sur-Seine, Verneuil et Vernouillet, a été créée par arrêté ministériel du 4 mars 2004. Le futur commissariat de police sera implanté au centre de ces trois communes et plus précisément à Vernouillet sur le terrain de l'ancienne base de loisirs appartenant au conseil régional. Pour la réalisation de ce projet, les élus des communes concernées ont constitué un syndicat intercommunal à vocation unique. Les études de faisabilité sont achevées. Le coût de l'opération immobilière est estimé à 4,6 millions d'euros. Au cours du troisième trimestre 2005, la convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage public sera signée entre le préfet des Yvelines et le président du syndicat intercommunal. La livraison du bâtiment est envisagée en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69212

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6551

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9259